



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 5 décembre 2014, à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19h00.

Présidence : M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal.

Appel : 60 membres présents lors de l'appel
7 personnes excusées :
Mmes et MM. David Cananiello, Giampiero Corrado, Maria Gordillo, Jorge Ibarrola,
Alfonso Izzo, Alberto Perez, Salvatore Vero

Quatre personnes arrivent plus tard.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 novembre 2014
3. Assermentations
4. Nomination d'un membre à la Commission des finances
5. Nomination d'un membre à la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités
6. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2015
7. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2015
8. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2015

9. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2015
10. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2015
11. Budget communal – Exercice 2015
12. Communications municipales
13. Divers
14. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic
15. Discours de M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, nos Huissiers, le Technicien, et le public, **M. le Président** communique à l'Assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le mercredi 26 novembre 2014, notre secrétaire, Mme Chantal Junod Napoletano, et moi-même avons rencontré Madame la Préfète et ainsi pu présenter les activités de notre Bureau. Elle a pu constater le bon déroulement de nos Conseils ainsi que la bonne coopération entre les différents partis. Je tiens également à mentionner l'excellent travail effectué par notre secrétaire et souligné par la Préfète.

Le mardi 2 décembre 2014, j'ai eu l'occasion de rencontrer à Prilly les animateurs de la Plateforme jeunesse de l'Ouest Lausannois, en présence des municipaux de la jeunesse, des différents présidents des Conseils des communes concernées ainsi que de Madame la Préfète. Cette séance a permis de se rendre compte des activités organisées pour les jeunes ainsi que de la motivation des animateurs. »

Au chapitre des communications :

M. le Président communique à l'Assemblée la date de la sortie du Conseil communal pour la législature 2014/2015 fixée au samedi 23 mai 2015. Des informations supplémentaires seront transmises ultérieurement.

Au chapitre des votations :

Votations fédérales du 20 novembre 2014 :

OBJET N° 1 : INITIATIVE POPULAIRE « HALTE AUX PRIVILÈGES FISCAUX DES MILLIONNAIRES (ABOLITION DES FORFAITS FISCAUX) »

Electeurs inscrits	5'380
Taux de participation	47.42%
Bulletins rentrés	2'551
Blancs	43

Nuls	1
Valables	2'507
Oui	809
Non	1'698

OBJET N° 2 : INITIATIVE POPULAIRE « HALTE À LA SURPOPULATION OUI À LA PRÉSERVATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES »

Electeurs inscrits	5'380
Taux de participation	47.42%
Bulletins rentrés	2'551
Blancs	31
Nuls	0
Valables	2'520
Oui	541
Non	1'979

OBJET NO 3 : INITIATIVE POPULAIRE « SAUVEZ L'OR DE LA SUISSE (INITIATIVE SUR L'OR) »

Electeurs inscrits	5'380
Taux de participation	47.42%
Bulletins rentrés	2'551
Blancs	62
Nuls	1
Valables	2'488
Oui	461
Non	2'027

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour et se référant aux procès-verbaux des Conseils des 23 mai et 2 octobre 2014, prie les rapporteurs des Commissions permanentes n'ayant pas remis leur rapport d'activité à la Secrétaire du Conseil de bien vouloir le faire afin d'être mis en ligne sur accès sécurisé pour consultation.

POINT 1 **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président souhaite apporter deux ajouts à l'ordre du jour en suite du point 3, soit :

Point 4 : Nomination d'un membre à la Commission des finances

Point 5 : Nomination d'un membre à la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités

Le budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge devient donc le point 6 et ainsi de suite.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote, **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

⇒ Arrivée de M. Pierre Zwahlen. L'effectif passe à **61 conseillers.**

POINT 2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014**

M. le Président, avant d'ouvrir la discussion sur ce procès-verbal, passe la parole à Madame Chantal Junod Napoletano :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'adresse en premier lieu à notre Syndic, M. Pierre Kaelin, en le priant de bien vouloir excuser la coquille s'étant glissée dans plusieurs paragraphes le citant : un accord au féminin en regard à sa fonction en lieu et place, bien évidemment, du masculin. Il s'agit des pages 7, 8, 13 et 15.

En outre, comme aimablement indiqué par Madame la Municipale Danièle Petoud, une modification est à apporter au pt 3 des Communications municipales : page 24, première ligne de l'avant-dernier paragraphe : « L'emplacement idéal semble être situé en-dessus et non pas en-dessous du parking STPA ... »

M. le Président poursuit la discussion ; elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **le procès-verbal**, incluant les corrections ci-dessus mentionnées, **est accepté à l'unanimité** avec **une abstention**.

POINT 3 Assermentations

M. le Président informe l'Assemblée que depuis le dernier Conseil, une lettre de démission de M. Mike Germain (PLR/ID) lui est parvenue. Il en donne lecture (annexe I). Son remplacement interviendra lors du Conseil du 12 février 2015.

En outre, il rappelle que, conformément au dernier Conseil, nous devons procéder à l'assermentation de **M. Luigi Carluccio** (Les Verts) en remplacement de M. Boubker Chebba et de **M. Antonio Puga** (Forum) en remplacement de M. Jean-Michel Barbey.

M. le Président explique ensuite brièvement la procédure relative à ces deux assermentations :

« Je vais appeler les futurs Conseillers à venir devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors chaque futur Conseiller qui, à ce moment, lèvera la main droite en disant « je le promets ».

J'appelle donc MM. Luigi Carluccio et Antonio Puga à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Après lecture du serment, puis promesse faite, les deux nouveaux Conseillers rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ *L'effectif passe à **63 conseillers**.*

POINT 4 Nomination d'un membre à la Commission des finances

M. le Président rappelle que, suite à la démission de M. Jean-Michel Barbey, un poste est à repourvoir au sein de la Commission des finances. Il attend les propositions de l'Assemblée.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du Groupe Forum, propose la candidature de M. Antonio Puga.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **M. Antonio Puga** par acclamation.

POINT 5 Nomination d'un membre à la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités

Pour la même raison qu'au point 4, un poste est à repourvoir au sein de la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités. Les propositions de l'Assemblée sont attendues.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du Groupe Forum, propose la candidature de Antonio Puga.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **M. Antonio Puga** par acclamation.

POINT 6 **Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2015**

M. le Président – considérant que chaque membre a pu prendre connaissance des rapports complets concernant les budgets intercommunaux – précise que seule une lecture résumée de ceux-ci sera donnée par le rapporteur de la Commission des finances. Il demande si cette manière de procéder convient à tous. Tel étant le cas, il poursuit en passant la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la COFI, puis ouvre la discussion. La parole n'est pas sollicitée.

Au vote, le Budget 2015 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

d'accepter le budget 2015 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 7 **Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2015**

M. le Président passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion. La parole n'est pas sollicitée.

Au vote, le Budget 2015 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne tel que présenté est **accepté à une large majorité**, avec **un avis contraire** et **trois abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

d'accepter le Budget 2015 tel que présenté par dite Commission intercommunale concernant l'objet : Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne.

POINT 8 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2015

M. le Président passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier formule une remarque ayant trait à la présentation des chiffres et non pas au Budget. Référence faite au point 2 – *Répartition des charges totales nettes* illustrant les données chiffrées par commune : pour Ecublens, le montant figurant aux comptes 2013, soit CHF 511'694.50, ne correspond pas au montant apparaissant dans les comptes communaux 2013 qui est lui de CHF 526'591.45 (page 73), avec le commentaire suivant figurant en page 72 : « *La différence de CHF 14'896.95 entre les comptes de la STEP de Vidy et les comptes communaux provient de la correction des comptes 2012 arrivée après le bouclage des comptes communaux 2012.* »

Le montant qui devrait figurer sur les comptes 2013 de la STEP de Lausanne devrait être celui inscrit dans les comptes communaux : CHF 526'591.45, et non pas de CHF 511'694.50. Il estime qu'il serait bienvenu que les chiffres figurant dans nos comptes soient les mêmes que ceux apparaissant pour la ville de Lausanne (ou inversement).

Mme Danièle Petoud, Municipale souligne que les comptes restent des comptes. M. le Boursier ne va pas contredire ce fait lorsqu'il nous précise que les comptes 2012 ont été bouclés avec un montant donné ; si l'écriture a été inscrite dans les comptes 2013, il y a obligation de respecter cette écriture pour les Comptes communaux 2013. A noter toutefois que si l'on additionne les montants des exercices 2012 et 2013, l'on obtient exactement les mêmes données chiffrées que celles reprises par la ville de Lausanne.

Référence faite à l'approbation des comptes 2013, page 72 ¹, un commentaire explique clairement l'écart de CHF 14'896.95 comparativement aux comptes établis par la STEP Lausanne, écart correspondant exactement à la différence qui vient d'être mentionnée par M. Cartier. En fin dudit commentaire, il est relevé : « [...] Voir *Communications municipales du 13 février 2014.* » Or, au dernier paragraphe de ce document, sous point 1 : *Comptes 2012 de la STEP de Vidy – Précision*, il est expliqué – en réponse à la question de M. Cartier – ce qui suit :

« *L'envoi quelque peu tardif de cette facture corrective [par la ville de Lausanne] a amené certaines communes [dont la nôtre] ayant d'ores et déjà clôturé leurs comptes 2012 et n'ayant pas pu provisionner le montant correspondant à l'inscrire à l'exercice 2013.* »

Aussi, comme expliqué, les comptes présentés dans notre budget ne correspondent pas à ceux de la ville de Lausanne : Pour l'année 2012 : un montant inférieur de CHF 14'896.95 et pour les comptes 2013 : un montant supérieur de CHF 14'896.95 comparativement aux comptes de la ville de Lausanne et ceux présentés par la CISTEP (Commission intercommunale de la station d'épuration de Vidy). Il s'agit donc simplement d'une correction d'écriture. Il n'y a pas d'autres manières de procéder sur le plan comptable. Il y aura de ce fait toujours entre les comptes 2012 et 2013 cette fameuse différence de CHF 14'896.95.

¹ Les documents cités sous ce point sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat du Conseil. Ils sont également consultables sur le site de la Commune.

M. Christophe Cartier pense ne pas s'être fait comprendre. Il a bien saisi la correction des comptes. Ce qu'il ne comprend pas est le fait que nous sommes ici dans la présentation d'un budget. Les comptes 2013 de Lausanne pouvaient être corrigés selon les comptes du budget qui nous est présenté par la STEP. Les comptes ont été avalisés avec ce montant-là, Lausanne pourrait donc faire figurer dans le budget 2015 le montant inscrit aux comptes 2013 corrigé.

Mme Danièle Petoud, Municipale, relève que le budget 2015 établi par la ville de Lausanne – dans lequel un montant de CHF 570'300.00 est budgété pour Ecublens – correspond à ce qui a été inscrit dans notre Budget communal 2015.

Les comptes 2013 bouclés par la ville de Lausanne présentent bien le montant de CHF 511'694.50. Cette donnée ne peut être changée par Lausanne, comme nous ne pouvons modifier – au même titre que notre Budget communal – nos comptes communaux. Au niveau comptable, cela est impossible. Une fois les comptes bouclés, vérifiés par une fiduciaire, ils ne peuvent plus subir de modifications. Pour notre commune, la fiduciaire a effectué ses vérifications, la Commission des finances, examinée les comptes : toutes les pièces justificatives sont correctes. [Vérification faite, par acquit de conscience, au moment de cette discussion auprès de M. le Boursier communal, ce dernier confirme les propos de Mme la Municipale comme étant exacts.]

En résumé, les comptes de la ville de Lausanne sont corrects, au même titre que ceux d'Ecublens, incluant les explications dûment fournies qui ont été communiquées au Conseil.

Mme Danièle Petoud, Municipale, précisant n'avoir peut-être pas pleinement saisi la demande de M. Cartier, n'a pas d'autres explications à cette question.

M. François Chapuis, toujours sur le tableau illustrant la *Répartition des charges totales nettes*, concernant l'énoncé des communes, s'informe sur la signification de Lausanne + *arrondi*.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2015 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy tel que présenté est **accepté à une large majorité**, avec **huit abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- oui le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

d'accepter le Budget 2015 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

POINT 9 Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2015

M. le Président passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion. La parole n'est pas sollicitée.

Au vote, le Budget 2015 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS **est accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

d'accepter le Budget 2015 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

⇒ *Arrivée de M. Mehdi Sébastien Lagger. L'effectif passe à **64 conseillers**.*

POINT 10 Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2015

M. le Président passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion. La parole n'est pas sollicitée.

Au vote, le Budget 2015 pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne est **accepté à une large majorité** avec **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

d'accepter le Budget 2015 tel que présenté par la Commission intercommunale ci-avant mentionnée concernant l'objet : Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

POINT 11 Budget communal – Exercice 2015

M. le Président propose de traiter le Budget communal comme suit :

1. Récapitulation par direction et résultat
2. Comptes de fonctionnement pour les 7 dicastères, par titre, pages 15 à 113, chaque chapitre étant précédé par la lecture du rapport de la COFI le concernant
3. Compte de fonctionnement par nature pages 114 à 117
4. Plan des investissements 2014-2019 pages bleues, 119 à 138

5. Préambule pages 1 à 11
6. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2015

M. le Président demande s'il y a objections à cette manière de procéder. Tel n'étant pas le cas, il ouvre la discussion, précisant que chaque Conseiller pourra poser des questions et faire valoir son droit d'initiative tout au long des chapitres, puis passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, Monsieur Charles Koller.

M. Charles Koller procède à la lecture des pages 1 et 2 du rapport et poursuit avec le chapitre *Administration générale* (pages 15 à 33), y inclus celle de l'amendement n° 1 de la Commission des finances.

M. le Président relève que nous sommes en présence d'un amendement (référence faite à la page 23 – Animation culturelle et récréative) dont la teneur est la suivante :

« Amendement n° 1 : compte 153.3111 Achats de mobilier et machines de bureau Fr. 42'500.00.

La commission souhaite que la commune fasse l'acquisition d'une tente et du matériel de sonorisation nécessaire, afin de garantir la tenue des manifestations par tous les temps. Il s'agit d'un achat unique qui sera utile plusieurs années.

Le montant du compte 153.3111 Achats de mobilier et machines de bureau en vue de manifestations est augmenté de Fr. 40'000.00. Ce montant est destiné à l'acquisition d'une tente communale et à une installation éventuelle de sonorisation. »

M. le Président précise que, conformément à l'article 108 du Règlement du Conseil communal dont il donne lecture, cet amendement n'est, en l'état, pas recevable :

« Art. 108 : Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la commission des finances se soient prononcées. »

A cet égard, seule la Commission des finances s'étant prononcée, il demande si la Municipalité désire prendre la parole.

M. Pierre Kaelin, Syndic, précise que s'il fallait acquérir une nouvelle tente pour les manifestations, différentes solutions devraient être étudiées. Aussi, pour 2015, la Municipalité ne souhaite pas entrer en matière.

M. le Président considère que cet amendement est caduc, le montant au Budget reste par conséquent inscrit à CHF 2'500.00.

M. Pierre Zwahlen regrette cette attitude un tant soit peu formelle de la Municipalité sur une question préoccupante depuis plusieurs années. Il est vrai qu'après avoir entendu la Municipale responsable de même que le chef de Service en charge des activités culturelles, la Commission des finances a été convaincue qu'Ecublens devait bénéficier de conditions plus décentes pour son animation, en particulier pour la place François Silvant. Il relève que ledit Service est soucieux de créer des animations de qualité, le programme esquissé paraît séduisant, entres autres, des journées à thème prévues sur cette place.

Depuis des années – lors de certaines manifestations, les participants ont de la peine à entendre les intervenants, le manque d'une sonorisation adéquate dans une ville de plus de 12'000 habitants est constaté. La Commission des finances, à une très large majorité, a été convaincue que l'on pouvait faire *un petit geste*. La ligne budgétaire concernée implique un achat de matériel de CHF 2'500.00 et ne serait augmentée que pour l'année 2015, et non de manière pérenne, à CHF 42'500.00.

Il réitère le fait que la réponse de la Municipalité est d'un formalisme excessif et pense que ce n'est pas ainsi que l'on répond aux besoins nécessaires permettant de donner les moyens de rapprocher les gens afin de vivre en commun des événements en un point central de notre ville.

M. Pierre Kaelin, Syndic, souligne qu'un exercice doit être accompli en regard des manifestations prévues. Il cite la commune de Bussigny-près-Lausanne qui a installé une grande tente dont le coût s'est élevé à environ CHF 300'000.00. Si l'on veut s'assurer d'une acquisition satisfaisante, prévoir par exemple simplement une tente de 13 x 10 mètres ne correspondrait peut-être pas à nos réels besoins. Il s'agit d'assurer une acquisition réfléchie.

Il est bien sûr possible de mettre ce montant au Budget, sans devoir forcément l'utiliser. La Municipalité ne souhaite toutefois pas un bras de fer, loin de là. Pour l'instant, l'objectif reste d'effectuer un exercice afin de constater nos besoins concrets. Il se peut qu'un préavis soit présenté ultérieurement, au vu du succès que remporteront les manifestations prévues, ou que ce point soit repris dans le cadre du prochain Budget.

M. Alain Blanchoud abonde dans le sens de l'intervention de M. Zwahlen. Lors de la construction du Centre Socioculturel, il a participé à la Commission ad hoc dans laquelle une *magnifique couverture* de la place François Silvant a été présentée, mais n'a jamais été concrétisée. La raison en est inconnue, probablement pour des raisons financières (coûts fixation du mât et jonction au bâtiment socioculturel). Toujours est-il qu'à ce jour, nous n'avons pas de couvert. La Commission des finances a peut-être raison de souligner un manque à cet endroit. On devrait par conséquent y réfléchir, cette place étant désormais disponible depuis trois ans.

Chapitre 2 – Finances, pages 35 à 41. Cette section n'appelle pas de commentaires de la Commission des finances.

La parole n'est pas sollicitée.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments, pages 42 à 57. Lecture du rapport.

La parole n'est pas sollicitée.

Chapitre 3 – Travaux, pages 58 à 71. Lecture du rapport.

M. Christophe Cartier se réfère à la page 71 – compte 460.3526.06 *STEP ERM Morges*. Le montant des charges dans les comptes 2013 ne correspond pas au montant annoncé par l'ERM. Les comptes communaux sont à CHF 202'457.60 et les comptes ERM à CHF 202'514.15, d'où une différence de – CHF 56.55. Les charges communales inscrites au budget 2014 s'élèvent quant à elles à CHF 175'200.00 et celles de l'ERM à 155'188.00, d'où une différence de + CHF 20'012.00. Quelles sont les raisons de ces différences ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, indique ne pas avoir la réponse précise à cette question, cette dernière sera transmise par la voie des Communications municipales du prochain Conseil.

M. Christophe Cartier, toujours en page 71, relève le commentaire figurant en page 70 afférant au compte 460.3144.02 *Entretien des canalisations*, précisant qu'un montant de CHF 10'000.00 est prévu pour l'entretien des canalisations des bâtiments communaux. Le fonds d'entretien du réseau communal est alimenté par les taxes d'épuration payées par les contribuables. En aucun cas, ce fonds ne peut être utilisé pour l'entretien des bâtiments privés communaux. Ces coûts doivent être ventilés dans le compte de fonctionnement de chaque bâtiment communal. Par conséquent, M. Cartier propose un amendement dont il donne lecture (annexe II).

M. le Président relève que l'Assemblée est en présence d'un amendement et demande si cinq personnes le soutiennent. Tel étant le cas, il ouvre la discussion sur celui-ci.

Mme Danièle Petoud, Municipale, salue l'intervention de M. Cartier, souhaitant que l'effort fourni – considération faite du commentaire détaillé relatif à ce poste – soit reconnu. Lors de l'établissement du Budget 2015, le but visé était d'effectuer un plus en réalisant un contrôle des bâtiments communaux. Il s'agit effectivement d'une interprétation erronée. Toutefois, elle propose de ne pas faire un amendement, mais d'effectuer le retrait de cette somme de CHF 10'000.00 aux crédits complémentaires en mai 2015. Si l'on devait intervenir sur les bâtiments communaux – comme l'a très justement signalé M. Cartier – le montant y relatif serait alors prélevé sur les différents bâtiments concernés.

Au vote, l'amendement proposé par M. Cartier est **refusé à une large majorité**.

M. Mehdi Lager se référant entre autres au préavis concernant l'acquisition d'un camion poubelle, souhaite connaître l'avis de la Municipalité, et plus particulièrement celui de M. Christian Maeder, Municipal, quant à l'externalisation du traitement de l'enlèvement des ordures alors que d'autres villes de taille similaire à la nôtre ont clarifié la chose en définissant que ces tâches devaient être effectuées au sein de leur commune.

M. Aitor Ibarrola souhaite également prendre la parole sur ce même sujet, en relation au compte 450.3526 – *Ramassage et élimination des déchets*. Le texte de son intervention est retranscrit en son entier ci-après :

« A la page 68 du budget 2015, nous apprenons dans les commentaires que la levée des déchets porte à porte va être externalisée dans notre Commune. J'interprète que ce travail sera prochainement confié à une entreprise privée et ne sera plus effectué par le personnel communal. Il est surprenant que nous apprenions cette décision, qui me paraît avoir un caractère relevant, dans les "petites lettres" des commentaires du budget.

J'aimerais rappeler aux membres de notre Conseil qu'en 2006, nous acceptons le préavis 4/2006 pour remplacer le vieux camion à ordures de plus de 20 ans d'âge, par un nouveau véhicule poids lourd équipé spécialement d'un lift et d'une porte chargeuse (Mosertech) destinée à compacter les déchets directement sur le camion. L'investissement consenti pour cet objet s'est monté à Fr. 389'000.00. L'inauguration du nouveau camion et de son équipement spécial ont eu lieu en octobre 2007.

L'externalisation de la levée des déchets va probablement rendre ce camion inutile dès l'année prochaine.

Ces éléments m'amènent à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. Le camion acquis en 2007 n'a "que" 7 ans. Qu'est-il prévu de faire du nouveau camion spécialement équipé ? Et des autres véhicules utilisés pour la levée des déchets ?*
- 2. Quelles sont les raisons qui ont conduit à la décision d'externaliser la levée des déchets porte à porte ?*
- 3. Je ne doute pas qu'une analyse sérieuse ait été faite, et plusieurs variantes étudiées avant de conclure à cette externalisation. Serait-il possible que la Municipalité partage cette analyse avec les membres de notre Conseil ?*

Je remercie par avance la Municipalité pour ses prochaines réponses. »

M. Christian Maeder confirme que l'externalisation de la levée des ordures a été décidée par la Municipalité au printemps dernier suite à un rapport établi par le Service des travaux ainsi qu'à une analyse financière réalisée par le Service des finances.

Pour mémoire, il s'agit du dernier type de levée que nous effectuons, celles concernant le ramassage papier / carton et bouteilles sont déjà externalisées depuis deux ans auprès d'une entreprise privée.

Diverses raisons ont conduit la Municipalité à cette décision :

- Bien que le camion poubelle ne soit en service que depuis 7 à 8 ans, il n'est aujourd'hui plus très performant.
- Des problèmes d'usure du système de compactage sont constatés et deviennent quelque peu préoccupants. De plus, plusieurs pannes ont eu lieu en 2013.
- Acquérir un nouveau camion signifierait un investissement avoisinant CHF 400'000.00.
- Ce camion poubelle circule très peu, ce qui n'est pas très économique.
- Un chauffeur prend sa retraite en janvier prochain.
- Un manque de place chronique est constaté pour le dépôt situé aux Esserts.

Ces éléments, conjugués avec la diminution des ordures ménagères (réduction de plus de 50% avec l'introduction de la taxe au sac poubelle) ont conforté la Municipalité quant à l'option d'externaliser totalement l'enlèvement des déchets.

Dans le cas où nous devrions changer de camion dans les deux années à venir, une économie sur la durée d'un investissement d'environ CHF 40 à 50'000.00 – sans compter les coûts représentés pour le loyer pour le stationnement de ce véhicule, ni les frais imputés au personnel administratif – est réalisable.

A noter que ce camion sera vendu pour CHF 50'000.00 à l'entreprise mandatée pour l'enlèvement des déchets ménagers. Ce type de camion n'a d'intérêt que pour sa benne, puisqu'il répond à la norme Euro 5 (normes européennes d'émission) et que les transporteurs n'utilisent aujourd'hui plus que des véhicules conformes à la norme Euro 6, les communes étant attentives à bénéficier de services répondant aux normes les plus récentes.

M. Mehdi Lagger déclare avoir pleinement confiance dans les calculs effectués par les services concernés. Toutefois, il est certain que si la Commune assumait l'enlèvement des ordures par ses propres moyens, ses comptes resteraient équilibrés. Il exprime le vœu que les calculs extrapolés ce soir soient déclinés dans les prochaines Communications municipales.

En marge à ce vœu, il relève avoir reçu des plaintes de plusieurs concierges (containers non pris en charge), soulignant également la question de M. Alain Blanchoud relative aux couleurs des containers (cf. Conseil du 26 juin 2014, *Divers* : pages 18 et 19). Lorsque l'enlèvement des ordures était effectué par les services communaux, aucun problème particulier n'était constaté. Il serait opportun de sensibiliser les sociétés mandatées pour cette tâche à démontrer un peu plus de souplesse dans les travaux qui leur sont confiés.

M. Christian Maeder souligne à cet égard le sérieux des entreprises mandatées qui s'appliquent à effectuer le ramassage des poubelles selon leur couleur. On ne peut affirmer que les services assurés par une entreprise privée soient moins performants. Cependant, en cas de problème, il ne faut pas hésiter à en informer le Service des travaux qui se chargera de contacter directement le prestataire de service concerné en cas de non prélèvement ou si un container devait être endommagé, ce d'autant qu'il s'agit ici d'un service payant.

M. Aitor Ibarrola ayant participé à la Commission ad hoc concernant l'acquisition du camion poubelle inauguré en 2007 (cf. préavis 4/2006), précise que plusieurs questions avaient été soulevées par rapport au système de compactage. Notamment, celle d'envisager d'autres

alternatives existantes, par exemple, amener les déchets dans un centre de compactage (Malley ou dans le périmètre Valorsa). Il avait alors été répondu que pour des raisons d'ordre économique, il était important que la Commune ait sa propre compacteuse.

Le risque d'être confronté à plusieurs pannes quant à l'utilisation d'une compacteuse mobile appelée à être chargée / déchargée régulièrement avait également été soulevé. M. Maeder le confirme ce soir, puisque des problèmes d'usure sont mentionnés. Après sept années d'utilisation, on se retrouve finalement aujourd'hui avec la vente de ce camion pour une cinquantaine de milliers de francs. Il est conscient que celui-ci répond à la norme Euro 5 et qu'actuellement, c'est la norme Euro 6 qui est d'actualité.

En résumé, s'il ne conteste pas l'opportunité d'externaliser, par contre, il estime que lors de l'achat de ce véhicule en 2006, tous les paramètres n'ont pas été pris en compte. Il regrette par conséquent une certaine précipitation dans l'acquisition de cette compacteuse.

Cela étant, il remercie M. Maeder pour ses réponses aux questions précises posées ce soir mais souhaite également recevoir des informations plus complètes à ce sujet dans les prochaines Communications municipales.

En outre, une entreprise ayant soumissionné pour la reprise de cette activité – considérant que la Municipalité est probablement passée par un marché public – il serait intéressé à en connaître la forme de même que les critères d'adjudication qui ont été retenus. Des précisions à cet égard pourraient également être inscrites dans les prochaines Communications municipales.

M. Pierre Kaelin, Syndic, confirme que pour l'organisation de la levée des déchets, nous sommes bien dans les comptes de fonctionnement. Il comprend donc la demande M. Ibarrola, il y a concurrence au niveau des entreprises. Des informations seront données dans le cadre des Communications.

Ceci dit, ayant d'ores et déjà externalisé environ 50% de l'enlèvement des déchets, la question s'est effectivement posée en Municipalité quant à l'opportunité d'externaliser le tout auprès de professionnels en ce domaine.

D'autre part, poursuit **M. Pierre Kaelin**, des augmentations ont dû être consenties au niveau des ressources humaines, entre autres du personnel ayant été engagé pour nos garderies. Il est toutefois difficile de venir avec des préavis pour chaque augmentation. Ici, il s'agit toutefois bien d'une diminution (collaborateur partant en retraite), d'où l'opportunité qui a été saisie.

⇒ *Arrivée de M. Alban Larrère. L'effectif passe à 65 conseillers.*

M. Alain Blanchoud souhaiterait que M. Maeder explique quel montant a été adjugé à la société mandatée afin de comprendre comment la Municipalité peut décider sans préalablement présenter un préavis, la somme dont il s'agit ici étant certainement plus élevée que CHF 50'000.00 et dépassant par conséquent sa compétence (référence RCom – *Règlement sur la comptabilité des communes*).

M. Pierre Kaelin, Syndic précise que ce montant de CHF 50'000.00 s'applique tout spécialement aux crédits d'investissements.

M. Aitor Ibarrola adresse un vœu (annexe III) concernant le compte 430.3142, page 63 du Budget, dont la teneur est la suivante :

« *Le point 430.3142 du budget 2015 prévoit un montant d'un peu plus d'un demi-million de francs. Ce montant est destiné à couvrir les frais d'entretien du réseau routier. Les commentaires nous éclairent en mentionnant les diverses routes et autres travaux pour lesquels il est prévu de faire des réfections.*

Parler d'entretien me semble tout à fait approprié pour traiter les nids de poule, réaliser des colmatages ou combler des fissures.

Par contre, je m'interroge sur la légitimité d'utiliser le budget pour des travaux conséquents et coûteux de réfection de chaussées. Ce genre de travaux est nécessaire pour renouveler les chaussées en mauvais état, ce qui va bien au-delà de la notion d'entretien.

Par ce vœu, j'invite la Municipalité, lorsqu'elle élaborera le budget 2016, à réfléchir avec notre boursier d'un mode de financement plus approprié pour les réfections importantes des chaussées programmées. Cela pourrait prendre la forme d'un préavis annuel par exemple (crédit cadre annuel).

Je remercie par avance la Municipalité de tenir compte de cette proposition. »

M. Christian Maeder, Municipal souligne que cette question est récurrente. Un postulat a été déposé par le passé par un ancien Conseiller, M. Aurelio Musio auquel une réponse avait été communiquée.

Voici plusieurs années, il a été convenu avec le Conseil communal d'obtenir, par la voie des budgets, le montant nécessaire à l'entretien des routes étant entendu que la voie du préavis au Conseil était maintenue pour les travaux dépassant CHF 200'000.00. Tel fut le cas pour la Rue du Villars (préavis 2014/14) qui ne comportait pas de changements notables (tracé de la route, etc.).

Soumettre des préavis pour chaque opération relative à cette ligne budgétaire générerait du travail supplémentaire en mobilisant également des Conseillers pour des commissions ad hoc. Cela ne lui semble pas être la bonne solution.

Si les postes dédiés au seul entretien du réseau routier totalisent un montant important, celui-ci se répartit sur plusieurs chantiers. Les travaux ne touchent qu'au gabarit des routes (réfection du tapis, éventuellement de l'encaissement) ; il ne s'agit pas de nouveaux projets ou de changer la configuration d'un tracé.

M. Pierre Kaelin, Syndic relève pour sa part qu'en passant par le biais d'un compte *Entretiens*, on bénéficie du financement des charges thématiques liées aux routes (fonds de péréquation), ce qui nous permet de récupérer une partie des dépenses consenties. Procéder différemment ne nous en donnerait pas la possibilité.

Chapitre 5 – Instructions publiques et cultes, pages 72 à 89. Lecture du rapport.

La parole n'est pas sollicitée.

Chapitre 6 – Police, pages 90 à 95. Lecture du rapport.

M. Nicolas Morel se réfère au compte 610.3521 Polouest. Les Verts ne sont plus représentés au sein de la *Commission intercommunale Sécurité publique dans l'Ouest lausannois*. Aussi, au nom de son groupe, M. Morel saisit l'occasion des budgets pour demander certains éclaircissements. Il s'agit d'un montant conséquent, soit CHF 2'439'000.00 qui est en croissance par rapport au budget communal 2014 (CHF 2'148'000.00). Ses questions – ne demandant pas forcément une réponse en cours de séance – sont les suivantes :

Pourquoi paie-t-on autant pour des prestations qu'il estime parfois « assez discutables » ? Notamment, très peu de contrôles semblent être effectués pour la circulation sur le territoire écublanois. Selon lui, par rapport à d'autres communes, il y a un net manque.

Quelle est la clé de répartition entre les huit communes de l'Ouest lausannois ?

Quelles sont les propositions formulées par les délégués de notre Conseil pour améliorer la situation, notamment le rapport prestations / coûts. Il ne doute pas que les membres de cette Commission, notamment le PLR/ID qui a deux membres y siégeant, aient travaillé de manière efficace à cet égard.

M. Michel Farine, Municipal, se propose de répondre à la question concernant la clé de répartition. Depuis la création de PolOuest, cette dernière s'articule sur trois éléments :

1. Le nombre d'habitants.
2. Le point d'impôt communal.
3. Le nombre d'interventions effectuées sur la commune en fonction d'un facteur de pondération différenciant les interventions de police de secours et celles de police de proximité (police à la population).

Le point d'impôt n'a pas été modifié depuis la création de PolOuest, mais la population augmentant, le coût suit cette progression.

Quant à la première question, M. Michel Farine a quelque peine à y répondre. Cette appréciation de « *prestations assez discutables* » est personnelle. La police de l'Ouest lausannois est, particulièrement sur notre Commune, très performante. En termes de police de proximité, elle a fortement diminué le nombre d'interventions comparativement à d'autres communes (entre autres en raison d'une diminution des cambriolages, bien que ces derniers augmentent au niveau national). Pour lui, ces prestations ne sont donc pas *discutables*, mais *efficaces*. Il relève encore que trois, voire quatre patrouilles circulent nuit et jour, tant en semaine que le week-end.

La troisième question s'adressant à la Commission PolOuest, il laisse le soin d'y répondre à l'un des Conseillers y siégeant.

M. Alain Blanchoud informe l'Assemblée que quatre ou cinq réunions ont été tenues en cours d'année. Il a participé cette semaine même à une séance au cours de laquelle il a été décidé que, suite à chaque rencontre, un bref rapport serait transmis au Conseil. Il rappelle que le rapport de gestion de la Municipalité consacre un passage dédié aux activités de cette Commission. Il serait également bienvenu de s'y référer.

M. Laurent Renaud, en réponse à M. Morel, précise avoir participé à une séance depuis son élection au sein de cette Commission, séance durant laquelle il a été traité d'une demande de crédit complémentaire pour l'engagement de policiers et de chiens accompagnant. Par contre, il s'engage à demander à ce que de plus nombreux contrôles soient effectués sur notre territoire, notamment concernant les cyclistes roulant sans phares.

M. Nicolas Morel est pleinement d'accord pour inclure à ces contrôles les cyclistes circulant dangereusement. Il y a selon lui toutefois plus de conducteurs dangereux en voiture, violant allégrement les limitations de vitesse.

S'adressant à M. Michel Farine, référence faite à une statistique effectuée sur une semaine en relation aux types de contrôles routiers effectués dans les différentes communes concernées, il relève les données suivantes :

- Bussigny-près-Lausanne : 5 contrôles de vitesse
- Chavannes-près-Renens : 2 en zone 50 km/heure
- Crissier : 3
- Prilly : 2
- Renens : 5
- St-Sulpice : 1
- Villars-Ste-Croix : 1 également et finalement

- Ecublens : 1 contrôle alors que notre commune est assez importante par rapport à sa superficie.

M. Alain Blanchoud précise à ce sujet que notre Commune est la seule dans la zone couverte par PolOuest à bénéficier des radars fixes (au minimum deux positionnés en des endroits stratégiques) qui n'apparaissent pas dans le document mentionné. Les autres communes refusant d'avoir des radars fixes, la police est obligée de se déplacer avec des radars volants nécessitant par conséquent une intervention directe de leur part.

M. Michel Farine, Municipal, ne souhaite pas entamer une polémique sur les données chiffrées. Il se propose de transmettre à M. Morel une statistique couvrant les six derniers mois, ainsi il pourra constater qu'il y a autant de contrôles à Ecublens – si ce n'est plus – que sur les autres territoires communaux couverts par PolOuest. Comme mentionné par M. Blanchoud, les radars fixes sont installés sur une semaine et fonctionnent en permanence, 24 heures sur 24.

M. Iunius Florian Ray souhaite savoir si l'on traite toujours les éléments du Budget communal ou si nous avons passé aux Divers.

Chapitres 7 – Sécurité sociale, pages 96 à 113. Lecture du rapport.

Page 99 : Service Social communal :

Monsieur le Président donne lecture de l'amendement n° 2 de la Commission des finances :

« Nouveau compte 710.3655.19 : Subvention logements Oiseau de l'Ouest : Fr. 85'000.00.

Ecublens a reçu récemment un document du Service des communes et du logement relatif à la participation communale de 10% à l'abaissement des loyers de l'immeuble « L'Oiseau de l'Ouest ». Ce montant n'a malheureusement pas été porté au budget 2015. C'est sur demande de la Municipalité que la Commission vous propose l'amendement au compte de charge suivant.

Compte 710.3655.19 (nouveau) Subvention logements Oiseau de l'Ouest + Fr. 85'000.-. »

Cinq conseillers soutiennent cet amendement. La parole n'étant pas sollicitée, M. le Président prie celles et ceux l'acceptant de le manifester en levant la main.

Au vote, l'amendement n° 2 de la Commission de finances **est accepté à une large majorité**, avec **deux avis contraires** et **huit abstentions**.

M. le Président ouvre la discussion sur les pages du chapitre 7.

M. Laurent Renaud se réfère au compte 700.3011 – *Traitements*, une augmentation de CHF 169'700.00 comparativement au Budget 2014. Le commentaire précise : « *Augmentation de l'effectif de 1 EPT en raison de la charge de travail administratif supplémentaire engendrée par la communalisation des structures d'accueil de jour de la petite enfance. ...* »

Un bref calcul donne un salaire mensuel de CHF 13'053.95 y compris le 13^{ème} salaire ou environ 15'000.00 y compris l'AVS et caisse de pension. Est-ce que celui-ci est correct ? Quelle est la base prise en compte pour budgétiser un emploi supplémentaire ?

M. Christophe Cartier se réfère à la page 105, compte 714.3123 - *Achats d'électricité* et compte 714.3182 – *Frais de téléphone*, respectivement + CHF 1'400.00 et + CHF 1'100.00. Quelle en est la justification ?

Mme Pascale Manzini, Municipale, précise que, pour les Petits Loups, cela doit être dû au fait que les montants inscrits pour 2014 ne correspondaient pas à une année entière, mais ont été

calculés sur quatre mois. Toutefois, comparaison faite avec la garderie Domino, dont la structure est plus importante, les montants lui paraissent effectivement quelque peu élevés.

En outre, par rapport au compte 700.3011, il est indiqué 1 EPT, c'est en réalité 1.8 EPT, incluant une collaboratrice ayant à charge l'administratif pour la garderie Vanille-Chocolat – dont 40% pour notre Commune, le 40% restant étant refacturé à Chavannes-près-Renens.

M. Medhi Lagger souhaite savoir si nous bénéficions d'un contrat prévoyant un coût commun pour l'ensemble des services concernés au sein de notre administration communale de même que pour les activités intercommunales auprès d'un fournisseur de prestations pour téléphonie / internet et électricité.

M. Pierre Kaelin, Syndic, confirme que tel est le cas. Au niveau de la Commune, le système de téléphonie IP traite l'ensemble des communications, tant pour la téléphonie fixe que pour les portables, voire même les photocopieuses, ce qui permet un suivi des activités dans ce domaine ainsi que l'obtention de diverses statistiques.

M. le Président, avant d'aborder le Plan des investissements, considérant que les amendements 1 et 2 proposés par la COFI ont été traités, propose à l'Assemblée de traiter l'amendement 3 de la Commission des finances. Par conséquent, il revient à la section *Amortissements et Réserves*, en page 41 et prie M. Charles Koller, rapporteur, d'en donner lecture.

« Amendement 3 modifié : compte 231.4809.03 – Prélèvement sur fonds « Réserve générale » CHF 2'600'000. Suite à l'acceptation de l'amendement n° 2, le prélèvement dans le fonds de réserve générale doit être augmenté de Fr. 85'000.00.

<i>Résultat avant amendements : Excédent de charges</i>	<i>CHF 2'515'000.00</i>
<i>Amendement n° 2 : Subvention logements Oiseau de l'Ouest</i>	<i>CHF 85'000.00</i>
<i>Résultat après amendements : Excédent de charges</i>	<i><u>CHF 2'600'000.00</u></i>
<i>Prélèvement total dans le fonds de réserve générale :</i>	<i>CHF 2'600'000.00 »</i>

Cinq conseillers soutiennent cet amendement. La parole n'étant pas sollicitée, M. le Président prie celles et ceux l'acceptant de le manifester en levant la main.

Au vote, l'amendement n° 3 de la Commission de finances **est accepté à une large majorité**, avec **dix abstentions**.

M. Pierre Zwahlen déclare que la Commission des finances a entendu la Municipalité quant à l'amendement n° 1 et a compris que ce dossier sera traité avec une grande énergie. Un préavis pour une tente et une installation de sonorisation est donc attendu dans les meilleurs délais.

Il revient toutefois sur l'article n° 108 qui a été lu selon lui un peu rapidement et dont il estime l'interprétation erronée, ceci pouvant être utile à M. le Président ainsi qu'à ses successeurs dans le cadre d'autres débats sur le budget.

Ce qui est demandé dans ce cas de figure est que, lorsqu'il y a un amendement dépassant de 10% du budget, l'on entende la Commission des finances et le point de vue de la Municipalité. Mais il est bien prévu que le Conseil se prononce sur l'amendement donné. Dans cet esprit, il redonne lecture de l'article 108 :

« Art. 108 : Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la commission des finances se soient prononcées. »

Cela ne signifie pas que dans le cas où la Municipalité se prononce négativement, le Conseil soit empêché de voter ledit amendement.

Il conclut : la Commission de finances ne revient pas sur son amendement, car l'exécutif lui a démontré sa volonté *impressionnante* pour les objets concernés.

M. le Président passe en revue les comptes de fonctionnement par nature, soit les pages 114 à 117.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Plan des investissements 2013-2019, pages 119 à 138.

La parole n'étant pas sollicitée, **M. le Président** aborde le *Préambule*, pages 1 à 11.

La parole n'étant pas sollicitée pour le *Préambule*, **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2015.

M. Christophe Cartier souhaite revenir sur le compte 153.3199.06 *Galerie du Pressoir*. Le montant de CHF 2'000.00 prévu au budget 2015 est identique à celui prévu pour le budget 2014. Cependant, dans le commentaire y relatif, la Municipalité nous annonce que la Galerie du Pressoir fêtera son 30^{ème} anniversaire en 2015, ce qui démontre une certaine transparence dans l'information, bien qu'il y ait peut-être d'autres moyens pour ce faire.

Mme Anne Studer, Municipale, confirme que cette Galerie reçoit un subside annuel de CHF 1'000.00. Au budget 2014 apparaît ainsi ce subside annuel de CHF 1'000.00 auquel a été rajouté un montant identique lors des crédits complémentaires du mois de mai dernier – acceptés par le Conseil – soit une participation de CHF 1'000.00 pour l'achat d'un nouveau piano demi-queue. Pour 2015, le subside est également de CHF 1'000.00, subside toutefois doublé lors d'un anniversaire.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

M. le Président passe la parole à M. Charles Koller pour la lecture des *Conclusions* de la Commission des finances :

« Au final, la commission relève que la situation financière globale reste particulièrement saine en comparaison avec d'autres villes du canton de Vaud. Les incertitudes liées à la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE3) nécessiteront un ajustement des ressources financières. Le plan des investissements fait apparaître des dépenses importantes jusqu'en 2019. Au vu des derniers budgets, présentés par la Municipalité, la Commission constate que la faible marge d'auto-financement ne permet pas de financer les futurs investissements sans nouvelles ressources.

C'est par 7 oui et 1 abstention que les membres de la commission des finances vous recommandent, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le budget communal de l'exercice 2015, tel qu'amendé.

Ecublens, le 26 novembre 2014. »

Au vote, le Budget communal 2015 **est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS :

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE D'ADOPTER :

le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens tel qu'amendé pour l'exercice 2015,

PREND ACTE :

du Plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2014 à 2019.

POINT 12 Communications municipales

⇒ Arrivée de M. Stéphane Masson. L'effectif passe à **66 conseillers**.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

Point 1 – Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud du 26 juin 2014 (ramassage des déchets, couleur des containers)

M. Alain Blanchoud remercie la Municipalité pour cette réponse correspondant au résumé relevé dans le procès-verbal du Conseil du 26 juin écoulé. Il ne voit toutefois pas la mention précisant que le container doit être bleu en son entier alors qu'il avait émis l'idée que seul le couvercle pouvait être recouvert de cette couleur.

Point 2 – Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Charles Koller du 2 octobre 2014 intitulé « Projet Cité d'eau » de Pro Natura

M. Charles Koller tient à remercier la Municipalité d'être entrée en matière sur son vœu.

En marge aux Communications municipales, **M. Mehdi Lagger**, s'adressant à M. le Syndic Pierre Kaelin, souhaite savoir quelles démarches la Municipalité envisage suite à l'incendie qui s'est déclaré le 3 décembre dernier chez Thévenaz-Leduc.

Ce point sera traité dans les Divers.

POINT 13 Divers

M. Germain Schaffner dépose une interpellation dont il donne lecture (annexe IV) concernant l'incendie survenu le 3 décembre 2014 dans l'usine de recyclage Thévenaz-Leduc.

M. Michel Farine, Municipal, répond aux questions posées dans ladite interpellation (exception faite des deux premières auxquelles M. le Syndic répondra par la suite) :

3. Communication à la population et 4. Coordination protection civile/autorités d'Ecublens lors d'accidents majeurs

A savoir qu'un sinistre tel que celui-ci est pris en charge dans sa globalité au niveau cantonal.

Les services cantonaux ci-après déclinés ont été mobilisés pour participer aux opérations quelques heures après la survenance de cet incendie, dès son ampleur constatée (incendie le plus important dans notre canton pour l'année 2014) :

- Police de l'Ouest
- Gendarmerie vaudoise

- Protection civile (PCi)
- SDIS cantonal et régional vaudois
- SDIS de Genève
- État-major cantonal de conduite
- Service cantonal des routes
- Service de la faune
- Eauservice de Lausanne
- CFF
- ECA (Établissement cantonal contre les incendies)
- Services sanitaires (cantonaux et locaux – quatre ambulances sur site)
- Service de l'environnement

L'Etat major s'est de suite formé sous la direction de l'ECA. Quatre abris ont été ouverts, pour, d'une part, assurer la subsistance d'une centaine de pompiers œuvrant sur le site ainsi que d'une quarantaine d'autres intervenants des services ci-avant mentionnés et, d'autre part, afin de parer à toute éventualité quant à la prise en charges des résidents en EMS ou habitants d'un quartier ou l'autre sis sur notre Commune.

Dans le cas d'un passage en zone rouge, la communication aurait été réalisée telle que le fait la protection civile : annonces par radio ou haut-parleurs par des véhicules circulant au travers de la ville, sans oublier tous les moyens actuels (réseaux internet, etc.).

Fort heureusement, ce regrettable événement a pu se terminer sans avoir à recourir à toutes ces actions d'urgence en raison du taux de pollution n'ayant pas dépassé les normes acceptables.

M. Michel Farine signale avoir reçu à 16h16 le dernier communiqué de Monsieur Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural du canton (DGE-DIREV) :

« Les mesures de suivi se sont poursuivies le 6 décembre, confirmant le retour à la normale sur tous les sites concernés et documentés. Une qualité de l'air semblable aux autres régions de l'arc lémanique a été observée. »

Ces mesures de confirmation ont été effectuées sur les sites / quartiers ci-avant cités. Cet incendie est à l'heure qu'il est éteint et les fumées ne sont plus générées par l'usine de recyclage Thévenaz-Leduc.

Si tout est donc rentré dans l'ordre, une surveillance du site reste toujours nécessaire pendant plusieurs jours, un incendie pouvant resurgir d'un moment à l'autre, sans que l'on ait pour autant la possibilité de le prévoir.

5. Plans d'évacuation ou de mise à l'abri

Cet aspect est assumé par la Protection civile, dans le cas présent, la prise en charge ayant été assumée par la Protection civile cantonale.

6. Mesures de pollution

Ces dernières ont été effectuées par le Service cantonal deux à trois heures après que cet incendie ait débuté. Toutes les données ont été consignées et un suivi a été assuré heure par heure (puis à fréquences moins rapprochées dès que les pics de pollution ont diminué) dans divers quartiers tout comme sur le site concerné. Ceux-ci sont :

- Jowa – Migros
- Colline du Motty
- Route du Bois – Plaine du Croset
- Carrefour Tir Fédéral – Route de la Maladière

- Route Neuve
- Home Clair Soleil

Ce suivi a permis au Service cantonal en charge de ce sinistre et de l'entier de la zone concernée de surveiller rigoureusement si les pics de pollution avoisinaient un taux dangereux pour la santé qui aurait nécessité l'évacuation des homes Clair Soleil et Joli Automne (période critique : mercredi soir, entre 23h00 et 00h00). Il n'y a fort heureusement pas eu besoin de recourir à cette action.

Ces mesures ont également concerné une soixantaine de pompiers afin de prévenir toute intoxication. Là encore, aucune intoxication n'a été décelée.

7. *Employés de la zone industrielle des Grandes Pièces*

Migros Vaud a été informée et leur direction impliquée en tant que partenaire dès que les premiers rapports des divers intervenants ont été disponibles (aux environs de 20h00 le mercredi soir). Cette société a en outre pris des mesures pour la journée du jeudi 4 décembre :

- contact de toutes les employées enceintes afin qu'elles restent à leur domicile ;
- télétravail pour les collaborateurs pouvant effectuer leurs tâches depuis leur domicile ;
- suivi de leur personnel assuré en interne avec les responsables de service / atelier, celles et ceux étant particulièrement sensibles restant à leur domicile ou étant encouragés à quitter leur lieu de travail.

M. Germain Schaffner souhaite une précision complémentaire relative aux mesures de la pollution. Y a-t-il des conditions particulières pour les personnes plus exposées ou sensibles que d'autres, ne s'étant pas forcément annoncées. Considérant que l'on ne connaît pas la nature exacte des propriétés que se sont dégagées de cet incendie, des recommandations pour une visite médicale sont-elles envisagées ?

M. Michel Farine, Municipal, indique que des recommandations ont été formulées dans le communiqué de presse du jeudi 4 décembre dernier, à 16h30 (document mis à disposition des Conseillers en début de séance du Conseil, annexe V). Il donne à cet égard lecture des paragraphes 4 à 8 de ce communiqué, précisant qu'il s'agit aussi d'en appeler à un comportement citoyen, en se préoccupant cas échéant de toute personne âgée que l'on estimerait susceptible d'être affectée.

Il tient toutefois à rassurer l'Assemblée. Même si le taux de pollution était important, cela ne peut être nié, il n'a cependant jamais dépassé la zone rouge. Ce taux s'est situé en-dessous des normes acceptables, mais jamais dans des normes dangereuses, dans quel cas les mesures d'intervention adéquates étaient prêtes à être appliquées.

En outre, il souligne avoir suivi la situation de près en permanence pour tout ce qui concernait la santé et la sécurité de la population, ce qui avait trait à l'incendie lui-même dépendant directement du service des pompiers.

Une fois encore, nous ne nous sommes pas retrouvés en situation de crise qui nous aurait amené à procéder à l'évacuation de la population.

M. Germain Schaffner remercie notre Municipal, M. Michel Farine, pour ses informations très circonstanciées en réponse à ses demandes. Ne restent donc plus que les questions 1 et 2. Il tient également à adresser ses remerciements à l'ensemble de la Municipalité pour l'efficacité des mesures prises et le suivi sérieux assuré tout au long de ces dernières 48 heures. Il est reconnaissant que tout ait été mis en œuvre pour garantir une sécurité physique maximale des habitants de notre Commune.

M. Michel Farine, Municipal, émet quant à lui le souhait que le Conseil communal l'appuie dans sa volonté de remercier la centaine de pompiers ayant œuvré en accomplissant un travail incroyable durant ces deux dernières journées, ceci, sans pratiquement s'accorder un quelconque répit, en y associant également la cinquantaine de personnes (protection civile, police et gendarmerie de même que tous les autres intervenants). Il tient à souligner que ces hommes et ces femmes ont effectué un travail extraordinaire.

L'Assemblée manifeste ses vifs remerciements par des applaudissements marqués envers ces personnes.

M. le Syndic prend la parole en référence aux deux premières questions, soit :

1. ***Raisons de la non prise des mesures adéquates par Thévenaz-Leduc pour empêcher ces incendies.***
2. ***Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre vis-à-vis de l'entreprise Thévenaz-Leduc ?***

M. Pierre Kaelin, Syndic, précise que cet important dossier sera traité lundi prochain, 8 décembre 2014, en Municipalité.

Il relève que cette société de recyclage traitant des déchets au niveau national, voire au-delà, déchets produits par notre société de consommation, obtient les autorisations d'exploitation nécessaires à ses activités directement du canton.

Pour sa part, si un regrettable événement peut se produire une fois, une seconde fois peut-être en raison d'une malchance, il déclare fermement qu'aujourd'hui cette entreprise doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout autre accident.

Comme l'a dit son collègue Municipal, M. Michel Farine, nous avons eu beaucoup de chance de n'avoir pas eu à déplorer de victimes suite à ces incendies répétés.

Ayant participé à une rencontre avec celui-ci au cours de cette crise, il a pu constater que Migros Vaud, Jowa et les sociétés voisines sont depuis fort longtemps inquiètes quant à cette situation.

La Municipalité va tout mettre en œuvre afin d'avoir une sérieuse discussion avec les services cantonaux et cette entreprise. Cependant, il faut souligner qu'à l'heure actuelle, Thévenaz-Leduc est implantée sur un terrain dont l'affectation lui permet d'effectuer ses activités. Il n'est en l'état pas envisageable de décider que cette dernière doit cesser son exploitation du jour au lendemain.

Il est évident qu'une fois les dispositions nécessaires prises et les contacts établis dans ce dossier qui reste prioritaire, la Municipalité fera tout ce qui est en son pouvoir pour traiter ce problème récurrent. Le Conseil sera bien sûr tenu au courant.

Avant de conclure, il adresse ses remerciements à son collègue pour son investissement sans failles au cours de ces dernières 48 heures.

M. Pierre Zwahlen remercie également la Municipalité pour son engagement. Il s'associe naturellement aux remerciements du Conseil envers celles et ceux ayant permis à notre population d'échapper au pire.

Il poursuit. Ce que nous avons appris ces tout derniers jours est effrayant, nous avons échappé à une catastrophe. Non seulement la presse a énuméré les différents accidents, incendies qui se sont produits durant les années 2000, mais a signalé cinq événements ayant donné lieu à l'intervention des pompiers sur site. Cela fait donc 15 ans que rien n'est entrepris afin de faire cesser ces dommages toxiques. Notre population est choquée.

En tant que représentant de celle-ci, il estime que le Conseil doit exprimer une volonté, un souhait fort, notamment à l'attention du canton qui continue à autoriser une exploitation non conforme. Aussi, dans cet esprit, suite aux réponses données par l'exécutif, conformément à l'article du Règlement du Conseil traitant de l'interpellation, il propose une résolution (annexe VI) dont il donne lecture.

M. Christian Maeder, Municipal, ne désirant nullement réitérer les propos de M. le Syndic Pierre Kaelin, ni ceux de M. Michel Farine, Municipal, souligne toutefois que la Municipalité est de toute évidence prise entre l'enclume et le marteau.

Dans ce genre de situation environnementale, les communes ont finalement peu de marge de manœuvre, si ce n'est de tirer la sonnette d'alarme, ce qui a été déjà fait pour d'autres situations (référence faite aux odeurs dégagées par l'usine Implenia).

Au niveau de la législation, la *Loi sur la gestion des déchets* précise qui fait quoi. Pour une société telle que Thévenaz-Leduc, considérant le type de déchets traités représentant annuellement plus de mille tonnes, c'est clairement le canton qui délivre les autorisations et qui est l'organe de contrôle et de surveillance. Sur le site internet du canton, beaucoup de références mettant ce principe de surveillance en évidence sont consultables, notamment dans le *Règlement d'application de la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets*.

C'est justement sur cet aspect que la Municipalité va tenter de lever un levier important avec les services cantonaux : en d'autres termes, que la preuve de la conformité et du contrôle adéquat de cette entreprise soit apportée, plutôt que d'axer la discussion sur une non-conformité de cette société.

M. Mehdi Lagger remercie M. Michel Farine, Municipal, de même que M. le Syndic Pierre Kaelin pour leur engagement au cours de cet événement.

Il relève cependant que certains parents l'ont abordé : en effet, d'un côté, les autorités ont encouragé la population à fermer les fenêtres, de l'autre, les enfants continuaient de se rendre à l'école, d'où une certaine contradiction.

En ce qui relève des conditions de sécurité, l'ECA ne devrait-il pas exiger les mesures à prendre afin qu'elles soient garanties. N'appartient-il pas aussi à cet établissement de mettre en place certains éléments ?

Selon les informations en sa possession, un incendie s'est déjà déclaré le samedi 29 novembre dernier. En outre, comme souligné, ce n'est de loin pas la première fois qu'un tel événement se produit dans cette entreprise. Aussi, il pense que la résolution présentée par M. Pierre Zwahlen donnerait un certain poids à la Municipalité qui pourrait s'appuyer sur le fait que le législatif lui a clairement demandé d'intervenir. Il encourage donc l'Assemblée à traiter cette résolution séance tenante.

M. Michele Mossi – donnant suite à l'intervention de M. Christian Maeder, Municipal – souhaite préciser qu'il ne s'agit pas seulement de respecter la *Loi sur le traitement des déchets*. Au niveau fédéral, une *Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs* (OPAM) édictant un certain nombre de règles doit être prise en compte. A cet égard, il espère qu'une analyse de risques OPAM, définissant également les mesures à prendre, a été effectuée et que la Municipalité se charge de contrôler que celle-ci ait été réalisée selon les règles de l'art.

M. Alain Blanchoud s'interroge sur les causes ayant provoqué cet incendie. Quelles sont-elles ?

M. Pierre Kaelin, Syndic, précise qu'une enquête devant être réalisée, il est un peu tôt pour discuter plus avant sur cette question.

M. Aitor Ibarrola s'adresse à la Municipalité concernant la résolution. Pourrait-elle entraver les démarches de l'exécutif ou, au contraire, l'appuyer dans ces dernières ? Dite résolution – tout comme M. Lagger l'a exprimé – lui paraît être sensée. Cas échéant, il encourage dont l'Assemblée à voter en faveur de cette résolution.

M. Pierre Kaelin, Syndic, confirme n'y voir aucun inconvénient.

M. Jean Cavalli souhaite lui aussi apporter son soutien à cette résolution qui pourrait revêtir un poids politique, mais manifeste son désir pour une réflexion plus poussée

Cela fait plus de dix ans que l'on se réfère à l'agglomération Lausanne Morges, avec un PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) incluant des schémas directeurs intercommunaux, outils d'urbanisme se développant de plus en plus. Ceci signifie bien que l'on passe d'une banlieue ouest-lausannoise à une urbanisation dans le sens positif de ce que ce terme implique, soit une qualité de vie pour les personnes domiciliées en notre commune ou y travaillant.

Cela dit, le canton autorise ces procédés désagréables et polluants, c'est un fait. Mais, comme mentionné, nous avons aujourd'hui des outils à disposition en matière d'urbanisme nous permettant d'aller de l'avant. Si l'on veut effectivement avoir une agglomération, avec tous les avantages que cela comporte, il ne faut plus avoir *ces bombes* en milieu urbain, puisque nous sommes aujourd'hui en milieu urbain, agrémentés d'espaces verts et de parcs. Cependant, pour assurer cette qualité de vie, de telles installations avec les problèmes que cela peut engendrer, n'ont plus leur place en pleine ville. Dans certaines capitales – telle Bruxelles – des centrales nucléaires se trouvent pratiquement en pleine ville. Cela n'est pas le cas pour Ecublens, mais cette entreprise reste une source de nuisances avérées qu'il convient de faire disparaître.

Il est désormais temps de se servir des outils disponibles grâce aux finances investies par les collectivités publiques dans des dispositifs d'urbanisation pour mettre fin à cette exploitation avant qu'un événement similaire ne se reproduise et que, cette fois-là, nous n'ayons plus la même chance qu'aujourd'hui, cet incendie n'ayant fort heureusement jamais causé de victimes.

M. Cavalli conclut en encourageant donc l'exécutif à aller de l'avant avec l'appui des personnes compétentes dans ce district pour éradiquer le mal à la racine et non pas réagir uniquement en cas de crise.

M. le Président relit la résolution proposée par M. Pierre Zwahlen dont la teneur est la suivante :

« Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses efforts pour assainir la situation environnementale de l'entreprise Sirec Thévenaz-Leduc. Il importe d'assurer la sécurité des employés comme de la population au plus vite et de manière durable. Si des incendies ou d'autres incidents majeurs venaient à se reproduire, l'autorisation cantonale d'exploitation devrait être suspendue jusqu'à mise en conformité complète. »

Au vote, dite résolution est acceptée à **une large majorité**, avec **un avis contraire** et **une abstention**. Elle est de fait transmise à la Municipalité.

M. Michele Mossi déclare qu'il sera heureux, avec Madame Pascale Manzini, en leur qualité de députés, de déposer au nom du Conseil un texte auprès du Grand Conseil lors de la séance du mardi 9 décembre prochain.

Mme Sylvie Pittet Blanchette rappelle les Fenêtres de l'Avant, notamment : au Centre Socio-culturel, ce samedi 6 décembre avec le Père Noël, puis le dimanche 7 avec le Concert à l'église du Motty, suivi de la descente aux flambeaux jusqu'au four de Renges. Le lundi 8, soirée exceptionnelle, une fenêtre s'ouvrant à 19h00 à l'espace Nicollier, la Municipalité offrant ensuite un concert de Gospel, puis le Billard de l'Ouest pour le jeudi 11 décembre (à l'intérieur et non pas à l'extérieur comme indiqué sur le papillon répertoriant les *Fenêtres de l'Avant*), de même que le

home Joli Automne le 18 décembre et enfin, le samedi 20, le *Tableau vivant* de l'Avant devant le porche de l'église du Motty.

M. Didier Lannaz, Municipal, rappelle la manifestation de ce samedi 6 décembre 2014, de 09h00 à 13h00 qui se tiendra sous tente, à la Place du Marché sise à Renens, sous la dénomination « *Les Rendez-vous de l'Ouest* » (invitation des 8 communes de l'Ouest lausannois). Ce premier *Rendez-vous* permettra une matinée d'échanges et de rencontres ouvrant le débat sur l'avenir de notre région.

M. Christian Maeder, Municipal, indique que la distribution des badges permettant l'accès à la déchetterie a débuté le 4 décembre écoulé. Toutefois, la barrière ne sera pas mise en fonction avant qu'un nombre raisonnable de badges ait été vendu.

Point 14 – Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic

Le texte de cette allocution en joint au présent procès-verbal (annexe VII).

Point 15 – Discours de M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil

Le texte de ce discours en joint au présent procès-verbal (annexe VIII).

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation, précisant qu'il est désormais temps de répondre à l'aimable invitation de la Municipalité pour le traditionnel apéritif (salle des Conférences du Motty) précédant notre repas de fin d'année. Il est 21h50.

Ecublens, le 23 décembre 2014

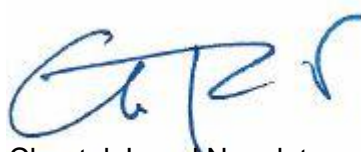
Le Président



Jean-Claude Merminod



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de démission de M. Mike Germain
- II Amendement de M. Christophe Cartier (refusé)
- III Vœu de M. Aitor Ibarrola – Budget 2015 – compte 430.3142
- IV Interpellation de M. Germain Schaffner : Incendie de l'usine de recyclage Thévenaz-Leduc SA
- V Communiqué de presse du 4 décembre 2014 : Incendie à Ecublens (Thévenaz-Leduc SA)
- VI Résolution (suite à l'interpellation de M. Germain Schaffner, annexe V)
- VII Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic
- VIII Discours de fin d'année de M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil